



Organisation de la Coopération islamique



République de Turquie

Ministère du Travail, de la Famille et des
Services sociaux

OIC/1MCSD/2019/DEC

**DÉCLARATION DE
LA PREMIERE CONFERENCE MINISTERIELLE
SUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL
DANS LES ETATS MEMBRES
DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION
ISLAMIQUE**

*« Session sur la garantie de l'équité sociale et du
bien-être pour tous dans les Etats membres :
opportunités et défis »*

Istanbul, République de Turquie

9 Décembre 2019

Nous, Ministres et représentants des États membres de l'Organisation de la Coopération Islamique participant à la Première session de la Conférence ministérielle de l'OCI sur le Développement social, tenue à Istanbul, République de Turquie, le 9 décembre 2019, sur le thème : « *Garantir l'équité sociale et le bien-être pour tous dans les États membres : Opportunités et défis* » ;

Déterminés à améliorer les relations fraternelles et à renforcer l'unité et la solidarité entre les États membres de l'OCI dans tous les domaines et à tous les niveaux ;

Réaffirmant notre engagement à promouvoir et à protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales, y compris la préservation des valeurs de la famille islamique, les droits des enfants, des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques, ainsi qu'à sauvegarder et à renforcer le rôle de la famille, en tant que socle naturel et fondamental de la société ;

Guidés par les Communiqués finaux adoptés par le Sommet islamique, lors de sa 13^{ème} Session (14-15 avril 2016, Istanbul) et de sa 14^{ème} Session (31 mai 2019, Makkah Al-Mukarramah) ainsi que par la Résolution n°4/46-C adoptée par la 46^{ème} Session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (1^{er} et 2 mars 2019, Abou Dhabi) ;

Rappelant les résultats de la Première session de la Conférence ministérielle sur le renforcement de l'institution du mariage et de la famille, et la préservation de ses valeurs dans les États membres de l'OCI, tenue les 8 et 9 février 2017, à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, et de la Cinquième Conférence islamique des Ministres en charge de l'Enfance, tenue à Rabat, les 21 et 22 février 2018 ;

S'inspirant du Programme d'Action OCI-2025 qui, dans le cadre du domaine prioritaire sur l'Avancement et l'autonomisation des femmes, le bien-être familial et la sécurité sociale, encourage les politiques de promotion de la famille et le développement de services sociaux efficaces et fiables pour la famille, les enfants, les personnes âgées et les personnes à besoins spécifiques ;

Prenant note de la Résolution (A/HRC/26/11) du Conseil des droits de l'homme des Nations unies sur la « Protection de la famille », de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'Enfant, qui a été ratifiée par tous les États membres, du Plan d'Action international de Madrid sur le vieillissement et de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ;

Reconnaissant le rôle de la famille en tant qu'unité naturelle, élémentaire et fondamentale des sociétés ~~modernes et, tout particulièrement,~~ musulmanes, et l'importance des politiques familiales dans la promotion de l'éducation, dans l'approfondissement de la sensibilisation et dans le renforcement des capacités humaines pour la réalisation de l'agenda du développement durable à l'horizon 2030, et **soulignant** le rôle clé des personnes âgées dans la transmission du patrimoine et des valeurs culturels, ainsi que dans la socialisation et la prise en charge des jeunes membres de la famille ;

Notant avec préoccupation les défis actuels et les tendances affectant l'institution du mariage et de la familiale dans les pays de l'OCI, ainsi que les rapports faisant ressortir l'existence de quelque 60 millions d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire, outre le fait

que les enfants sont confrontés à des défis et à des obstacles complexes dans les pays affectés par les guerres civiles, les conflits armés et/ou l'instabilité générale ;

Saluant les efforts déployés par les États membres, le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI en faveur de la famille, de l'enfance, de la protection des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques ; et **désireux** de raffermir davantage la coopération entre les États membres dans ces domaines, notamment à travers la coordination des politiques, le partage des meilleures pratiques et des expériences, et le renforcement des capacités ;

1. **ENCOURAGEONS** la coopération et le dialogue actifs entre les États membres, les organes de l'OCI, la société civile et le secteur privé en vue de raffermir la coopération et la coordination de leurs politiques, et développer et mettre en œuvre des programmes, destinés à renforcer et à soutenir la famille, le bien-être de l'enfant, le bien-être et la sécurité sociale des personnes âgées et des personnes porteuses d'un handicap, et d'assurer leur participation active à leurs sociétés respectives.
2. **SALUONS** l'initiative du Président de la Conférence, la République de Turquie, en coordination avec le Secrétariat général et les organes compétents de l'OCI, d'engager un dialogue entre toutes les parties prenantes concernées en vue de l'élaboration d'un cadre général de coopération et de coordination dans ces domaines, ce qui ne manquera pas, entre autres, de favoriser le partage d'expériences à travers des ateliers, des programmes de formation et des visites d'étude, et la réalisation de recherches et d'études afin de déterminer les défis actuels et proposer des solutions pour y remédier.
3. **RECONNAISSONS** le rôle essentiel des organisations non gouvernementales dans la réponse aux défis sociaux, la formulation d'interventions appropriées et la fourniture de services aux groupes sociaux vulnérables, complétant ainsi les efforts publics, et **DEMANDONS** aux États membres de promouvoir la coordination et l'action conjointe avec les organisations non gouvernementales actives dans le domaine de la famille, de l'enfance, de la protection des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques.
4. **SOUTENONS** les États membres dans la mise en place de mesures juridiques, administratives et sociales visant à transcender tous les obstacles et préjugés juridiques, physiques, sociologiques et traditionnels existants, et à prévenir la négligence, l'abandon de soi, les abus, la vulnérabilité et la violence à l'égard des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques dans tous les domaines de la vie.
5. **RECONNAISSONS** que les stratégies en matière d'emploi et de compétences sont essentielles pour assurer l'inclusion sociale ainsi que la contribution et la participation actives des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques à leur société, et **RECOMMANDONS** aux États membres d'envisager l'adoption de politiques de discrimination positive pour ces groupes. ~~y compris l'introduction d'un système de quotas pour leur emploi.~~
6. **INSISTONS** sur l'introduction de systèmes appropriés de protection sociale en vue d'assurer le bien-être et la protection sociale des enfants, des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques ; et **DEMANDONS** au Secrétariat général, en

collaboration avec l'ISESCO et le SESRIC, de mener une étude sur les divers types de programmes de protection sociale et de filets de sécurité dans les États membres dans l'objectif d'encourager le partage des meilleures pratiques.

7. **INCITONS** les États membres à prendre des mesures plus efficaces pour prévenir les préjudices économiques, sociaux et psychologiques causés aux enfants, en particulier dans les zones de conflit ; et **INSISTONS** dans ce contexte sur leur protection contre les défis et les risques de l'heure, tels que la toxicomanie, la toxicomanie, les sévices à enfants en ligne, la violence entre pairs, la cyber-intimidation et le harcèlement numérique.
8. **RENDONS HOMMAGE à la République de Turquie pour l'accueil de millions de réfugiés sur son sol et pour l'assistance spéciale qu'elle leur apporte ; et APPELONS** les États membres à coopérer davantage et à mieux coordonner leurs politiques pour soutenir et réhabiliter les familles de réfugiés et, en particulier leurs enfants, à promouvoir la coopération et la coordination avec les partenaires régionaux et internationaux, notamment les agences onusiennes, à développer des programmes d'adaptation sociale à l'intention des enfants réfugiés et des programmes de formation pour leurs parents ; et **AIDONS** les États membres à établir des Centres nationaux de soutien social aux familles afin de dispenser des services sociaux, éducatifs et psychologiques essentiels aux familles de réfugiés dans les États membres ~~accueillant des réfugiés, ainsi qu'aux réfugiés rapatriés dans leur lieu de résidence d'origine.~~
9. **DEMANDONS** aux institutions et aux fonds pertinents de l'OCI, en particulier la Banque Islamique de Développement, d'élaborer des projets et de soutenir les efforts des États membres hôtes, afin de fournir des services adéquats et accessibles, y compris la santé, l'éducation, l'esprit d'entreprise, la formation professionnelle et les possibilités d'emploi, aux familles, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes à besoins spécifiques.
10. **INVITONS** les États membres et les organes compétents de l'OCI à redoubler d'effort pour sensibiliser l'opinion publique, conformément aux valeurs islamiques, à l'autonomisation de la famille, au bien-être des enfants, à la protection des personnes âgées et des personnes à besoins spécifiques, notamment en produisant et en diffusant des éléments d'information via la presse et les médias sociaux.
11. **DEMANDONS** au SESRIC d'accorder la priorité dans ses activités à la collecte et à la diffusion de données sur ces domaines et d'établir, avec le concours des autres organes compétents de l'OCI, un vaste programme de recherche et de suivi à l'échelle de l'OCI, qui guiderait le développement de politiques socio-économiques efficaces favorables à ces groupes.
12. **SALUONS** la « Stratégie de l'OCI pour l'autonomisation de l'institution du mariage et de la famille » et la Stratégie de l'OCI sur le bien-être des personnes âgées ; et **CONVENONS** de la prise de mesures appropriées pour mettre en œuvre ces stratégies.

13. EXPRIMONS notre **profonde** gratitude à S.E. Recep Tayyip Erdoğan, Président de la République de Turquie, ~~ainsi qu'à S.E. Emine Erdoğan, Première Dame,~~ pour avoir rehaussé de ~~leur~~ sa présence la Conférence ; **FAISONS PART** de notre sincère reconnaissance au Ministère de la Famille, du Travail et des Services sociaux, pour la **généreuse** hospitalité réservée aux participants ; et **FELICITONS** vivement le Secrétariat général de l'OCI pour sa collaboration et ses apports à l'organisation de la Première Session de la Conférence ministérielle de l'OCI sur le développement social.

Istanbul, le 9 Décembre 2019

NJD-OIC/ICMDS/DEC/09122019-09H10